

Un dispositif innovant : proposer, en journée, une alternative aux urgences pour la prise en charge des soins non programmés en médecine de ville.

Ce projet est initié à titre expérimental sur les départements du Bas-Rhin et de la Moselle, par l'URPS ML Grand Est, en collaboration avec l'Assurance Maladie, les Associations Départementales de la Permanence des Soins (ADPS) 67 et 57, ainsi que les Centres 15 de Strasbourg et Metz. Il est financé par l'ARS Grand Est (fonds FIR) et doit démarrer à l'automne 2018.

En journée, dans une situation perçue comme urgente, mais non vitale, le patient contacte le numéro dédié aux SNP à 10 chiffres.



L'appel est pris en charge au CRRA 15 par un Assistant de Régulation Médicale (ARM), qui évalue la situation et oriente le patient vers le Médecin Régulateur Libéral (MRL). S'il s'agit d'une urgence vitale l'appel est basculé vers le 15.

L'application « Entr'Actes » permet au MRL de notifier la demande de SNP aux effecteurs abonnés sur leurs mobiles (type de prise en charge, localisation, délai de réponse attendu). Une fois la notification acceptée par l'effecteur, le patient est orienté vers le ou les professionnel(s) en mesure de répondre à ses besoins en priorisant son médecin traitant.



Une consultation est organisée au cabinet du médecin ou au domicile du patient. Le médecin pourra prescrire un traitement ou des examens complémentaires qui seront organisés et tracés de la même manière grâce à l'application « Entr'Actes »



Le traitement prescrit est envoyé à la pharmacie et pourra être livré au domicile du patient si nécessaire.



**Le patient aura pu bénéficier d'une prise en charge complète et entièrement adaptée à ses besoins, en médecine de ville et sans passer aux urgences.**



Dès l'automne 2018, une campagne de communication de grande envergure sera lancée, pour informer le grand public et les professionnels de santé sur ces expérimentations de nouvelles filières de prise en charge.